

FONDS CANADIEN DE REVENUE FIXE LORICA

RAPPORT ANNUEL

pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et 2018

LORICA | INVESTMENT
COUNSEL INC.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds canadien de revenu fixe Lorica (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018 ainsi que les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes à notre audit des états financiers au Canada et nous avons assumé nos autres responsabilités éthiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états *financiers* au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états *financiers*, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RSM Canada LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 mars 2020
Toronto (Ontario)

FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA

États de la situation financière

Au,

	31 décembre 31 2019	31 décembre 31 2018
ACTIFS		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur (note 9)	\$ 1 879 491	\$ 1 864 037
Trésorerie	8 408	4 856
Intérêts courus à recevoir	12 410	15 397
Charges payées d'avance	–	7 332
Remboursements des dépenses à recevoir (note 4)	151 593	–
Autres débiteurs	3 347	–
	<u>2 055 249</u>	<u>1 891 622</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	11 699	233
Autres créditeurs et charges à payer	151 701	11 709
Distribution à payer	1 113	–
	<u>164 513</u>	<u>11 942</u>
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	<u>\$ 1 890 736</u>	<u>\$ 1 879 680</u>
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables		
Catégorie A	\$ 48 948	\$ 45 951
Catégorie F	1 841 788	1 833 729
	<u>\$ 1 890 736</u>	<u>\$ 1 879 680</u>
Nombre total de parts rachetables en circulation (note 3)		
Catégorie A	4 767	4 740
Catégorie F	177 919	188 666
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	\$ 10,27	\$ 9,70
Catégorie F	10,35	9,72

Approuvé au nom de Lorica Investment Counsel Inc.

"Gary Morris"

Administrateur

Lorica Canadian Fixed Income Fund

États des autres éléments du résultat étendu Pour les périodes terminées 31 décembre,

	2019	2018
Revenus		
Intérêts aux fins de distributions	\$ 56 724	\$ 73 164
Revenu provenant du prêt de titres (note 5)	16	312
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements	54 776	(49 220)
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée des placements	58 966	12 061
	<u>170 482</u>	<u>36 317</u>
Charges		
Charges d'exploitation	92 019	39 795
Frais liés aux rapports aux détenteurs de parts	29 281	2 399
Frais liés au comité d'examen indépendant	18 720	536
Frais de gestion	12 209	18 978
Frais juridiques	8 531	1 987
Frais de garde	7 614	30 074
Charges d'intérêts	5 343	180
Honoraires des auditeurs	2 073	5 954
Charges visées par une renonciation (note 4)	(156 343)	-
	<u>19 447</u>	<u>99 903</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	<u>\$ 151 035</u>	<u>\$ (63 586)</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	\$ 3 499	\$ (5 853)
Catégorie F	147 536	(57 733)
	<u>\$ 151 035</u>	<u>\$ (63 586)</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	\$ 0,74	\$ (0,35)
Catégorie F	0,80	(0,24)

FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA

ETAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (\$ CA)

Pour les périodes terminées 31 décembre,

	L'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Produit de parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissemen t de distributions aux porteurs de parts rachetables	Augmenter de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	L'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice
31 décembre 2019							
Catégorie A	\$ 45 951	\$ -	\$ -	\$ (778)	\$ 276	\$ 3 499	\$ 48 948
Catégorie F	1 833 729	75 820	(206 045)	(29 616)	20 364	147 536	1 841 788
	<u>\$ 1 879 680</u>	<u>\$ 75 820</u>	<u>\$ (206 045)</u>	<u>\$ (30 394)</u>	<u>\$ 20 640</u>	<u>\$ 151 035</u>	<u>\$ 1 890 736</u>

	L'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Produit de parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissemen t de distributions aux porteurs de parts rachetables	Augmenter de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	L'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice
31 décembre 2018							
Catégorie A	\$ 204 619	\$ -	\$ (152 795)	\$ (173)	\$ 153	\$ (5 853)	\$ 45 951
Catégorie F	2 761 611	582 654	(1 450 023)	(6 017)	3 237	(57 733)	1 833 729
	<u>\$ 2 966 230</u>	<u>\$ 582 654</u>	<u>\$ (1 602 818)</u>	<u>\$ (6 190)</u>	<u>\$ 3 390</u>	<u>\$ (63 586)</u>	<u>\$ 1 879 680</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (\$ CA)

Pour les périodes terminées 31 décembre,

	2019	2018
Trésorerie liés aux:		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	\$ 151 035	\$ (63 586)
Ajustements au titre d'éléments hors trésorerie		
Perte nette (profit net) réalisé(e) sur la vente de placements	(54 776)	49 220
Variation de la moins-value (plus-value) nette non réalisée des placements	(58 966)	(12 061)
Variation des actifs et passifs		
Intérêts courus à recevoir	2 987	1 740
Frais payées d'avance	7 332	(595)
Remboursements des dépenses à recevoir	(151 593)	-
Autres créances	(3 347)	-
Frais de gestion à payer	11 466	110
Autres créditeurs et charges à payer	139 992	11 665
Produit de la vente des placements	14 272 557	10 136 587
Achat de placements	(14 174 269)	(9 098 008)
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>142 418</u>	<u>1 025 072</u>
Activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	75 820	582 654
Montant payé au rachat de parts rachetables	(206 045)	(1 602 818)
Distributions versées aux détenteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinve:	(8 641)	(3 621)
Trésorerie des activités de financement	<u>(138 866)</u>	<u>(1 023 785)</u>
Augmentations des trésoreries au cours de la période	3 552	1 287
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 856	3 569
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>\$ 8 408</u>	<u>\$ 4 856</u>
Renseignements supplémentaires*		
Intérêts reçus	\$ 1 011	\$ 180
Intérêts payés	58 476	74 904

*Classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA

RELEVÉ DES PLACEMENTS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE (\$ CA)

Au 31 décembre 2019

Nombre des titres/parts	Participations détenues	Coût moyen	Juste valeur	% du la valeur de l'actif net
Revenu fixe Canadiens				
Obligations de sociétés				
85 000	Bell Canada 3% 03OCT22	\$ 85 410	\$ 86 563	4,58
75 000	Bell Canada Inc. 2.75% 29JAN25	74 846	75 307	3,98
50 000	Canadian Imperial Bank of Commerce 2.35% 28AUG24	49 825	49 666	2,63
75 000	Canadian Western Bank 2.924% 15DEC22	75 000	75 952	4,02
90 000	Federation des Caisses Desjardins du Quebec 2.417% 04OCT24	90 000	89 599	4,74
30 000	Great-West Lifeco Inc. 3.337% 28FEB28	32 160	31 705	1,68
79 000	HSBC Bank Canada 2.542% 31JAN23	78 126	79 450	4,20
20 000	Manulife Bank of Canada 2.378% 19NOV24	20 000	19 973	1,06
54 000	Manulife Financial Corp. 3.049% 20AUG29	53 786	55 015	2,91
100 000	Nissan Canada Financial Services Inc. 2.606% 05MAR21	100 000	100 211	5,30
80 000	Sun Life Financial Inc. 2.75% 23NOV27	79 966	80 782	4,27
82 000	Sun Life Financial Inc. 3.05% 19SEP28	82 066	83 644	4,42
100 000	TELUS Corp. 3.15% 19FEB30	99 649	99 700	5,27
80 000	TELUS Corp. 3.60% 26JAN21	84 392	81 220	4,30
75 000	The Manufacturers Life Insurance Co. 3.181% 22NOV27	77 482	76 721	4,06
100 000	TransCanada PipeLines Ltd. 3.69% 19JUL23	106 239	104 213	5,51
43 000	TransCanada PipeLines Ltd. 4.55% 15NOV41	44 849	47 716	2,52
		<u>1 233 796</u>	<u>1 237 437</u>	<u>65,45</u>
Obligations des provinces				
68 000	Province of Alberta Canada 2.55% 01JUN27	66 542	69 124	3,66
60 000	Province of Alberta Canada 2.90% 20SEP29	62 790	62 616	3,31
46 000	Province of Alberta Canada 4.50% 01DEC40	56 069	59 616	3,15
50 000	Province of Manitoba Canada 4.10% 05MAR41	56 925	61 636	3,26
42 000	Province of Nova Scotia Canada 2.10% 01JUN27	41 976	41 535	2,20
100 000	Province of Ontario Canada 2.70% 02JUN29	103 620	103 354	5,47
125 000	Province of Ontario Canada 4.60% 02JUN39	154 400	164 216	8,69
60 000	Province of Saskatchewan Canada 4.75% 01JUN40	75 317	79 957	4,23
		<u>617 639</u>	<u>642 054</u>	<u>33,97</u>
	Total Revenu fixe	1 851 435	1 879 491	99,42
	Total participations détenues	<u>\$ 1 851 435</u>	1 879 491	99,42
	Autres actifs nets		<u>11 245</u>	<u>0,58</u>
	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables		<u>\$ 1 890 736</u>	<u>100,00</u>

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

1. LE FONDS

Le Fonds canadien de revenu fixe Lorica (le « Fonds ») est une fiducie (le « Fonds en fiducie ») constituée sous le régime des lois de l'Ontario en vertu de déclarations de fiducie, dans leur forme modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 130 Spadina Avenue, bureau 801, Toronto (Ontario) M5V 2L4. Le Fonds investit dans des titres à revenu fixe canadiens. Le gestionnaire du Fonds est Lorica Investment Counsel Inc. Le 6 janvier 2019, Lorica Investment Counsel Inc. a repris les fonctions de gestion du Fonds et est devenu fiduciaire de celui-ci. Les activités de placement du Fonds sont gérées par le gestionnaire du Fonds, les services d'administration sont fournis par SGGG Fund Services Inc. (auparavant RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie), et les services de dépositaire sont fournis par Banque Nationale Réseau Indépendant, une division de Financière Banque Nationale Inc. (auparavant RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie).

Les dates de lancement des catégories actives du Fonds sont les suivantes:

Nom du Fonds	Catégorie A	Catégorie F
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	1- déc -14	1- déc -14

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») s'appliquant à la préparation d'états financiers annuels publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »)

La publication des présents états financiers a été approuvée par le gestionnaire du Fonds le 27 mars 2020.

b) Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers, le gestionnaire du Fonds doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés des charges au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les présents états financiers comprennent des estimations qui, de par leur nature même, sont incertaines. Les principales estimations comprennent l'évaluation des placements, et les principaux jugements comprennent le classement des parts rachetables et la désignation des placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur la période considérée et les périodes futures. Ces estimations sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs que l'on juge raisonnables dans les circonstances.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens (\$ CA). Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien étant également sa monnaie de fonctionnement et de présentation.

d) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des placements, qui sont évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière.

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Instruments financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des dérivés comme des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément aux IFRS 9, instruments financiers (« IFRS 9 »).

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'il suit pour la gestion de ces actifs financiers, conformément à sa stratégie préétablie en matière d'investissement. La gestion ainsi que l'appréciation de la performance du portefeuille de placements reposent sur la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'il utilise pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les achats normalisés ou ventes normalisées d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs financiers et les passifs financiers reflètent le montant devant être reçu ou payé, actualisé, s'il y a lieu, au moyen du taux d'intérêt effectif s'appliquant au contrat. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti uniquement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est évaluée ou divulguée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée ci-dessous, selon la donnée d'entrée de plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée de plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est observable directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée de plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

La répartition effectuée par le Fonds en fonction de la hiérarchie à trois niveaux est indiquée à la note 10 a).

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie issus des placements ont expiré ou lorsque le Fond a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue est comptabilisée à l'état du résultat global.

f) Transactions sur les placements

Les transactions sur les placements sont comptabilisées à la date à laquelle l'ordre d'achat ou de vente est exécuté. Les profits ou pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value ou la moins-value non réalisées des placements sont calculés en fonction du coût moyen

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Trésorerie

La trésorerie figurant à l'état de la situation financière comprend les fonds en caisse et les dépôts à court terme dans les banques qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur et dont la durée initiale est d'au plus trois mois.

h) Parts de participation rachetables

Les parts rachetables peuvent être rachetées au gré du porteur de parts et sont classées à titre d'autres passifs financiers. Elles sont évaluées au montant du rachat.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie est calculée chaque jour (à moins que ce jour ne soit pas un jour ouvrable; le cas échéant, le dernier jour ouvrable avant le jour en question est utilisé) (individuellement, une « date d'évaluation ») en divisant la valeur de l'actif net attribuable à chaque catégorie par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. La valeur liquidative de chaque catégorie est établie en calculant la juste valeur des actifs moins celle des passifs de la catégorie.

i) Évaluation des parts du Fonds

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part de chaque catégorie est calculée à la fin de chaque jour durant lequel les bureaux du gestionnaire du Fonds sont ouverts aux fins d'affaires (la « date d'évaluation ») en divisant, pour chaque catégorie, la valeur liquidative (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. La valeur liquidative de chaque catégorie est égale à la valeur de la part proportionnelle d'une catégorie donnée dans l'actif d'un fonds, déduction faite de sa part proportionnelle du passif courant de ce fonds, et du passif propre à cette catégorie. Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées à cette catégorie, tandis que les charges courantes du Fonds sont réparties de manière raisonnable entre chaque catégorie, comme il est déterminé par le gestionnaire. Les autres revenus et les profits et pertes réalisés et non réalisés sont répartis entre chaque catégorie d'un fonds selon la part proportionnelle de chaque catégorie dans la valeur totale de l'actif net de ce fonds. Les montants reçus lors de l'émission des parts et les montants payés lors du rachat des parts sont inclus à l'état de la situation financière.

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part est fondée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable à chaque catégorie du Fonds, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice.

k) Comptabilisation des revenus de placement

Intérêts aux fins de distribution

Les intérêts aux fins de distribution, tels qu'ils figurent à l'état du résultat global, sur les titres de créance classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et représentent les intérêts sur le coupon reçus, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

Distributions de fiducies d'investissement

Les distributions de fiducies de revenu, de fonds communs de placement et de sociétés de placement immobilier sont constatées à la date ex-distribution et comptabilisées en tant que revenus, gains en capital ou remboursement du capital, selon les renseignements les plus fiables dont dispose le gestionnaire du Fonds. Les distributions des fiducies d'investissement, lesquelles sont traitées comme un remboursement du capital aux fins de l'impôt sur le revenu, réduisent le coût moyen du placement sous-jacent.

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Profits et pertes réalisés et non réalisés

Les profits et pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value et la moins-value non réalisées des placements sont calculés en fonction du coût moyen.

l) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, le Fonds a une obligation juridique ou implicite dont le montant peut faire l'objet d'une estimation fiable et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

m) Évaluation des placements

i. Les titres inscrits sur une bourse de valeurs reconnue et ouverte au public sont évalués au cours de clôture à la date d'évaluation. Dans les cas où le cours de clôture ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire du Fonds déterminera le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.

ii. Les titres qui ne sont pas inscrits sur une bourse de valeurs reconnue et ouverte au public, ou pour lesquels aucun cours de clôture ou dernier cours n'est disponible, ou les titres dont la valeur boursière, de l'avis du gestionnaire du Fonds, est inexacte, peu fiable, ou ne reflète pas toutes les informations importantes disponibles, sont évalués à leur juste valeur estimative, laquelle est établie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et reconnues dans l'industrie, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur estimative d'un titre est établie à l'aide de modèles d'évaluation qui exigent l'utilisation de données d'entrée et d'hypothèses fondées sur les données observables du marché, y compris la volatilité et d'autres taux ou prix applicables. Dans certains cas spécifiques, la juste valeur estimative d'un titre peut être établie en ayant recours à des techniques d'évaluation non fondées sur les données observables du marché.

iii. Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués au cours de clôture moyen de maisons de courtage reconnues.

n) Distributions aux détenteurs de parts

Les distributions sont faites/calculées par le Fonds le premier jour ouvrable suivant la date de clôture des registres

o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges et inclus à l'état du résultat global à titre de coûts de transaction. Les coûts de transaction sont des frais marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un placement. Ces frais comprennent les honoraires et commissions versés aux représentants, conseillers, courtiers et maisons de courtage, les frais imposés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et autres droits exigibles sur les transferts de titres.

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

3. PARTS DE PARTICIPATION RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts, comme suit:

Nom du Fonds	Types de parts disponible
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	A, F

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, les parts suivantes ont été émises et rachetées :

	En circulation à l'ouverture de l'exercice	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	En circulation à la clôture de l'exercice
31 décembre 2019					
Catégorie A	4 740	-	-	27	4 767
Catégorie F	188 666	7 439	(20 177)	1 991	177 919
31 décembre 2018					
Catégorie A	20 445	-	(15 720)	15	4 740
Catégorie F	277 108	59 307	(148 076)	327	188 666

4. FRAIS ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau qui suit résume les frais de gestion annuels payés par le Fonds

Fonds canadien de revenu fixe Lorica	Catégorie A	1.40 %	de la valeur liquidative moyenne annuellement
	Catégorie F	0.65 %	de la valeur liquidative moyenne annuellement

En sa qualité de gestionnaire du Fonds et de fiduciaire du Fonds en fiducie, Lorica Investment Counsel Inc. est responsable de l'administration du Fonds et de la gestion de toute question liée à ses activités.

Le gestionnaire du Fonds, ses dirigeants et administrateurs peuvent, à l'occasion et dans le cours normal des activités, acquérir des parts du Fonds. Toutes les transactions auxquelles prend part le gestionnaire sont évaluées à la valeur d'échange et sont conclues dans le cours normal des activités.

Les charges du Fonds indiquées à l'état du résultat global comprennent un montant correspondant de taxe de vente. La taxe de vente harmonisée (TVH) combine le taux de la TPS de 5 % et la taxe de vente provinciale de certaines provinces. La TVH de chaque province est calculée en utilisant la part proportionnelle du placement et la province de résidence du détenteur de parts au 30 septembre de l'exercice précédent. Les taux de la TVH sont déterminés à l'égard des charges attribuables à une catégorie individuelle d'un fonds, s'il y a lieu.

De temps à autre, le gestionnaire peut avoir le droit de recevoir des honoraires et des commissions à l'égard d'opérations sur titres auxquelles le Fonds participe. Ces honoraires et commissions sont établis aux termes d'ententes standards et aux taux du marché. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le gestionnaire a reçu un montant d'environ néant \$ (546 \$ en 2018) au titre de ces honoraires et commissions en vertu des instructions permanentes données par le comité d'examen indépendant (le « CEI »).

Le gestionnaire a accepté, à son appréciation, de renoncer certaines dépenses au Fonds. Les montants auxquels sont affichées dans les états des autres éléments du résultat étendu sont indiqués charges visées par une renonciation. Au 31 décembre 2019 le Fonds détenait une créance pour les dépenses des remboursements par le gestionnaire du fonds de 151,593 \$ (2018 – nul).

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

4. FRAIS ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le gestionnaire a mis sur pied un CEI pour le Fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions de conflits d'intérêts touchant le gestionnaire dans le cadre de sa gestion du Fonds et de lui formuler des recommandations à cet égard. Le CEI fait rapport annuellement aux détenteurs de parts du Fonds au sujet de ses activités, et le rapport annuel est disponible le 31 décembre de chaque année, ou ultérieurement. Les sociétés en commandite remboursent au gestionnaire la rémunération versée aux membres du CEI ainsi que les coûts liés à l'administration courante de ce comité. Ces montants sont comptabilisés à l'état du résultat global.

5. OPÉRATIONS DE PRÊTS DE TITRES

Le Fonds participe à un programme de prêts de titres avec RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, son ancien dépositaire, mais n'avait pas participé à un programme similaire avec son dépositaire actuels en 2019, National Bank Independent Network (NBIN). Le montant total de la juste valeur de l'ensemble des titres prêtés par le Fonds ne peut dépasser 50 % de l'actif du Fonds. Le Fonds a reçu des garanties égales à au moins 102 % de la valeur des titres ainsi prêtés. Ces garanties se composaient principalement de trésorerie et de titres émis par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial du Canada, ou garantis par ceux-ci.

La juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues en vertu d'opérations de prêts de titres s'établissait comme suit aux 31 décembre 2018 :

Le revenu tiré du prêt de titres inscrit à l'état du résultat global est présenté déduction faite d'une charge liée au prêt de titres que le dépositaire du Fonds, National Bank Independent Network (NBIN), a le droit de recevoir

31 décembre 2018*	Encours de prêt \$	Montant de la garantie \$	Garantie en pourcentage des titres prêtés %
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	379 286	398 252	105

*Programme de prêts de titres avec RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, son ancien dépositaire.

31 décembre 2018*	Revenu brut tiré du prêt de titres \$	Charge liée au prêt de titres		Revenu net tiré du prêt de titres \$	Retenue d'impôt \$	Revenu net reçu \$
	\$	\$	%	\$	\$	\$
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	480	168	35	312	-	312

6. IMPOSITION ET DISTRIBUTIONS

Imposition des parts de fiducie

Le Fonds canadien de revenu fixe n'était pas admissible à titre de fonds commun de placement pour son exercice clos le 31 décembre 2019. Les fonds communs de placement ne sont pas imposés sur la part de revenus qu'ils versent ou qui est payable à leurs porteurs de parts, y compris les gains nets en capital réalisés au cours de l'année d'imposition. Par contre, la portion du revenu et des gains nets en capital du fonds commun de placement qui n'est pas ainsi versée ou payable est imposable pour le fonds. Le Fonds a l'intention de verser la totalité du revenu net imposable et un montant suffisant à titre de gains nets en capital imposables afin de n'avoir aucun impôt à payer. Les fonds communs de placement peuvent toutefois être assujettis à l'impôt minimum de remplacement.

Au 31 décembre 2019, le Fonds affichait des pertes nettes en capital de \$35 918 (2018 - \$35 918).

Fonds canadien de revenu fixe Loricca

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

7. RAPPROCHEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Conformément à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, les rapports des périodes financières doivent contenir un rapprochement entre la valeur de l'actif net et l'actif net d'un fonds d'investissement.

Pour les placements négociés sur un marché actif, pour lesquels il est facile d'établir les cours des titres de manière périodique, la norme IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, exige que, lorsque le cours acheteur et le cours vendeur d'un actif ou d'un passif évalué à la juste valeur sont tous deux disponibles, le prix se situant à l'intérieur de l'écart entre ces deux cours qui représente le mieux la juste valeur dans les circonstances doit être utilisé pour calculer la juste valeur, peu importe le classement de l'entrée dans la hiérarchie de la juste valeur, au lieu d'utiliser les cours de clôture servant actuellement à déterminer la valeur de l'actif net. Le Fonds utilise le dernier cours de clôture, sauf si le cours de clôture se situe à l'extérieur de l'écart acheteur-vendeur. Aux 31 décembre 2019 et 2018, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part du Fonds.

8. RENSEIGNEMENTS À FOURNIR À L'ÉGARD DE LA GESTION DU CAPITAL

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune restriction ou exigence spécifique en matière de capital et est autorisé à émettre un nombre illimité de parts négociables et rachetables de chaque catégorie offerte, comme il est précisé dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour chaque catégorie d'un Fonds, les restrictions et exigences spécifiques en matière de capital ne s'appliquent qu'aux montants minimaux de souscription décrits dans le prospectus simplifié. Les états de la situation financière et la note 3 fournissent un résumé des variations pertinentes des parts du Fonds au cours de la période. Conformément aux objectifs de placement du Fonds, le capital du Fonds sera géré en investissant les montants des souscriptions de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour être en mesure de rembourser le capital lors des demandes de rachat.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Juste valeur

Les instruments financiers du Fonds comprennent les placements à la juste valeur, la trésorerie, les intérêts courus à recevoir, les frais de gestion à payer, les autres crédetes et charges à payer et les distributions à payer. Il n'existe aucun écart important entre la valeur comptable et la juste valeur de ces instruments financiers en raison de leur échéance rapprochée, sauf dans le cas des placements. Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, comme il est décrit à la note 2(e).

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers du Fonds évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite dans la norme IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Immobilisations				
Investissements	- \$	1 879 491	-	1 879 491
	- \$	1 879 491	-	1 879 491

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Immobilisations				
Investissements	- \$	1 864 037	-	1 864 037
	- \$	1 864 037	-	1 864 037

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La juste valeur est classée dans le niveau 1 lorsque le titre en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé dans le niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans pareil cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des entrées non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, aucun transfert d'instruments financiers n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2, et aucun instrument financier n'a été transféré dans le niveau 3.

(b) Gestion du risque et communication de l'information financière

En raison de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. Les relevés des titres en portefeuille présentent les valeurs détenues par le Fonds au 31 décembre 2019, celles-ci étant regroupées selon le type d'actif, la région géographique ou le segment du marché. Les risques pouvant avoir une incidence importante sur

le Fonds sont exposés ci-dessous. Les analyses de sensibilité indiquées dans les notes ci-dessous peuvent être différentes des opérations effectivement conclues, et cette différence pourrait être importante.

Afin de minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur le rendement du Fonds, le gestionnaire du Fonds retient les services de conseillers en valeurs professionnels aguerris, surveille quotidiennement les événements relatifs au marché et les positions du Fonds et diversifie le portefeuille de titres en respectant les contraintes liées aux objectifs de placement. Pour l'aider à gérer les risques, le gestionnaire du Fonds utilise également des directives internes qui identifient les placements exposés à chacun des risques, tout en maintenant une structure de l'autorité qui assure le suivi des activités de placement du Fonds, et leur conformité aux stratégies d'investissement publiées par le Fonds ainsi qu'à la réglementation sur les valeurs mobilières.

(i) Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou les justes valeurs des instruments financiers.

Le Fonds investit dans des titres à revenu fixe qui portent intérêt à des taux fixes. Ces titres sont donc soumis au risque de taux d'intérêt résultant des variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Les tableaux ci-dessous présentent sommairement dans quelle mesure le Fonds était exposé au risque de taux d'intérêt sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance aux 31 décembre 2019 et 2018. Les tableaux illustrent également l'effet potentiel, sur la valeur de l'actif net du Fonds, d'une variation du taux d'intérêt de 100 points de base, en présumant une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes.

31 décembre 2019		Net
Moins de 1 an		-
De 1 an à 5 ans		586 636 \$
De 6 à 10 ans		844 019 \$
Plus de 10 ans		448 836 \$
Total	-	1,879,491 \$
Effet potentiel sur l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables		122 100 \$
31 décembre 2018		Net
Moins de 1 an		-
De 1 an à 5 ans		977 832 \$
De 6 à 10 ans		809 149 \$
Plus de 10 ans		77 056 \$
Total	-	1 864 037 \$
Effet potentiel sur l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables		95 100 \$

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que le Fonds éprouve de la difficulté à respecter ses obligations liées aux dettes qui sont réglées en échange de trésorerie ou d'un autre élément d'actif financier.

Le Fonds peut acquérir des titres qui ne sont pas négociés activement sur une bourse de valeurs. Ces placements peuvent comprendre ceux qui sont désignés comme étant assujettis à des restrictions de négociation temporaires dans le relevé des titres en portefeuille. Rien ne garantit qu'il existera en tout temps un marché actif où ces titres pourront être négociés, ni que les cours auxquels ces titres sont négociés reflèteront fidèlement leur valeur. De plus, aux fins du calcul de la valeur liquidative, et conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit maintenir au moins 85 % de son actif en placements liquides (c.-à-d. des placements négociés sur un marché actif qui peuvent être vendus rapidement).

De plus, le Fonds a divers passifs financiers non réglés, dont les frais de gestion à payer, les autres crédettes et charges à payer, les distributions à payer et les crédettes liés aux rachats de parts rachetables. Ces passifs financiers sont entièrement constitués de dettes à court terme payables à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Les parts rachetables sont rachetables sur demande, au gré du détenteur de parts. Toutefois, le gestionnaire ne prévoit pas que toutes les parts seront rachetées immédiatement, étant donné, qu'en règle générale, les détenteurs de ces titres les conservent plus longtemps.

Le risque de liquidité est géré en investissant la majeure partie de l'actif du Fonds dans des placements qui sont négociés dans un marché actif et qui peuvent être facilement liquidés. Des mesures de suivi quantitatif sont utilisées de façon hebdomadaire afin d'identifier les titres du portefeuille du Fonds qui pourraient être considérés aux fins d'un reclassement en tant que titres non liquides. Le Fonds entend également conserver un montant suffisant en trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds est considéré comme étant minime.

(iii) Risque de crédit

Les fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe sont exposés au risque de crédit. Cela signifie que la valeur de ces titres dépend, en partie, de la capacité des emprunteurs à rembourser tous les montants dus à leurs prêteurs. Les titres à revenu fixe émis par des emprunteurs dont la cote de crédit est élevée sont considérés comme moins risqués et, par conséquent, ont généralement une valeur supérieure à celle des titres émis par des emprunteurs dont la cote de crédit est faible.

Le Fonds limite son exposition aux pertes sur créances en investissant ses liquidités et ses placements à court terme auprès d'institutions dont la qualité de crédit est élevée. Afin de maximiser la qualité de crédit des placements, le gestionnaire du Fonds réévalue constamment le crédit en analysant les facteurs qui influent sur le risque de pertes sur créances et en se fondant sur les tendances historiques et d'autres informations. Les valeurs comptables des autres actifs (excluant les remboursements d'impôt), lesquels, à court terme, feront l'objet d'un règlement, représentent également l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale à tout émetteur de titres de créance au 31 décembre 2019 était de la province de l'Ontario représente 14.16 % de ses actifs nets (31 décembre 2018 – de la province de l'Ontario représente 5.45 % de ses actifs nets) du Fonds.

Le Fonds investit dans des titres de créance qui sont notés à la catégorie investissement principalement par DBRS et S&P Global.

Fonds canadien de revenu fixe Lorica

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les notations des titres qui exposaient le Fonds à un risque de crédit important aux 31 décembre 2019 et 2018 sont indiquées ci-dessous.

31 décembre 2019	
Des titres de créance	Valeur marchande
	Total (\$)
AAA	-
AA	200 942
A	1 335 758
BBB	342 791
Total	1 879 491

31 décembre 2018	
Des titres de créance	Valeur marchande
	Total (\$)
AAA	-
AA	226 649
A	972 697
BBB	664 691
Total	1 864 037

Toutes les transactions dans des titres cotés sont réglées lors de la livraison et réalisées par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement pour tout achat est versé après que les titres ont été reçus par le courtier. La transaction sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds peut conclure, avec d'autres parties, des opérations de prêts de titres dans le cadre desquelles le Fonds échange temporairement des titres contre des garanties, avec engagement de l'autre partie de remettre les mêmes titres à une date ultérieure. Se reporter à la note 5 pour plus de précisions.

(iv) Risque de concentration

Le risque de concentration lié au portefeuille est le risque de perte de la valeur totale des placements du portefeuille du Fonds découlant d'une surpondération des placements dans un instrument, un secteur ou un pays en particulier. Un résumé du risque de concentration du portefeuille par secteur d'activité au 31 décembre 2019 est présenté dans le relevé des placements du portefeuille du Fonds.

10. ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie du nouveau coronavirus (« COVID-19 ») constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Puis, le 11 mars 2020, elle a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était devenue une « pandémie ». Au cours du premier trimestre de 2020 et jusqu'à la date du présent rapport, les marchés locaux et internationaux ont accusé d'importants reculs imputables à la propagation de la COVID-19 dans le monde entier. À la date des présents états financiers, il était impossible de déterminer l'ampleur des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le portefeuille de placements du Fonds et, par le fait même, sur sa valeur liquidative, puisque celle-ci dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est hautement incertaine et ne peut être prédite à l'heure actuelle, notamment de l'information qui pourrait être communiquée au sujet de la gravité de la pandémie de COVID-19 et des mesures prises pour la freiner ou atténuer ses conséquences.